

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A 19 heures
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à 19 h

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2019

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 27

PRESENTS: Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële - M. DEPIS Alain
Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny-Mme ROUSSEAUX Catherine –M. PONS Frank-
Mme RONDREUX Monique – M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Jean Bernard - M. MARTIN Patrice –
Mme DAVID Émilie - Mme Céline GUILLON COTTARD - Mme DEPIS Séverine – Mme PERRIN Christiane
– M. BUGEAUD Alain -Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel- M. QUEILLE Michel-
Mme LAGORCE Joëlle- Mme Corine REBIERE - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. DE SOUSA David à Daniel BENOIST - Mme BOISGIBAUT Viviane à Catherine ROUSSEAUX –
M. TEILLET Daniel à M. Bernard LEGER – M. LESSIEUX Hubert à Mme MARTY Elisabeth.

Excusé : M. FABRY Laurent

Absente : Mme DESCHAMPS Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ANDRIEUX Gaële est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 19 juin 2019**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Convention avec une réflexologue, pour mise à disposition d'un bureau situé dans l'annexe mairie
- Charte « Ville aidante Alzheimer »
- Fixation de tarifs exceptionnels spectacles Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Don au profit de la commune de Saint-Astier :

Mme LABRUE, demeurant à Annesse et Beaulieu a émis le souhait, lors de son vivant de léguer au profit de la commune la somme de 5.000 € pour l'entretien des deux églises. Cette personne est décédée le 16 mai 2019 et les détails de cette succession ont été inscrits sur un testament olographe en date du 10 février 2017.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.2 – Admission en non valeur :

Le Trésorier nous a transmis un état des créances irrécouvrables portant sur les années 2007 à 2016 pour un montant total de 2.475,22 €. Il s'agit de sommes dues sur les régies de recettes de restauration scolaire et enfance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.3 – Rapport 2018 du SIAEP Isle Dronne et Vern :

Présentation de la synthèse du rapport au titre de l'année 2018 voté en conseil syndical du SIAEP le 18/06/2019. Le rapport complet est disponible en mairie. (synthèse jointe en annexe n°1)

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

1.4 – Prêt 2019 :

Le budget 2019 a été adopté avec l'inscription d'un emprunt de 720.000 € pour la maison de santé.

Une consultation a été lancée auprès de 4 organismes bancaires demandant une proposition si possible d'un emprunt de 500.000 € (sur une durée de 15 ou 20 ans) assortie d'une ligne de trésorerie de 220.000 €.

- Caisse d'Epargne :

→ Prêt de 500.000 € : Sur une durée de 15 ans, le taux est de 0,66 % (trimestriel ou annuel). Sur une durée de 20 ans, il est de 0,90%.

Le montant de la commission est de 500€.

→ Il est proposé une ligne de trésorerie de 220.000 € au taux EONIA + une marge de 0,40%.

Au regard du projet d'investissement, il est proposé en remplacement un prêt relai d'un montant de 220.000€ sur 2 ans à un taux fixe de 0,20% avec une commission d'engagement de 250€.

- Crédit mutuel : pas de réponse

- Crédit agricole :

→ Prêt de 500.000 € : Sur une durée de 15 ans, le taux proposé est de 0,96% en trimestriel et 0,97 % en annuel. Sur une durée de 20 ans, le taux est de 1,20% en trimestriel et 1,21% en annuel.

Le montant de la commission est de 1.000€.

→ En remplacement d'une ligne de trésorerie de 220.000 €, il est proposé un prêt à taux variable sur 15 ans sans pénalité de remboursement anticipé à un taux de 1,06% actuellement (basé sur EURIBOR + marge). Les frais de dossier sont de 440€.

En complément, il est proposé un prêt relai pour le FCTVA (126.300€) à un taux de 0,40%.

- Caisse des dépôts : cet établissement ne dispose pas de ligne de trésorerie. Il propose un prêt de 500.000 € sur une durée de 25 ans à un taux de 2,05%

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 8

Pour : 19

1.5 – Terrain ZAE La Borie / Société PICANDINE :

Une délibération a été votée le 12 avril 2019 en complément d'une délibération du 25 mars 2011 concernant une vente de parcelles à la société PICANDINE, il s'agit des parcelles AI 503-506-509-456-458.

Le prix de vente a été maintenu à 4,30 € HT le m².

Les parcelles AI 503-506 et 209 correspondent au lot n°15.

Les deux autres parcelles (AI 456 et 458) sont une partie du lot n°1. Aussi, pour concrétiser la vente sans modifier le lotissement en place, il convient d'inclure dans ce transfert de propriété les parcelles AI 442 et 450 pour ne pas diviser le lot. Ces deux parcelles ne sont pas commercialisables compte tenu de leur classement, c'est pourquoi, il est proposé de les inclure dans l'acte global à l'euro symbolique. Les lots 1 et 15 appartiendront donc intégralement à la société PICANDINE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.6 - Sortie du périmètre et du budget annexe intercommunal « Activités commerciales » d'une partie des terrains de la ZAE La Borie et du bâtiment rue Jean Jaurès.

Le budget annexe « Activités commerciales » de la CCIVS correspond aux zones situées à la Serve et à la Borie. Il avait été aussi inclus dans celui-ci un bâtiment situé 52, rue Jean Jaurès compte tenu qu'il était loué pour une activité commerciale.

Le transfert de biens s'est fait en 2014 sans conditions financières et patrimoniales spécifiques, l'EPCI recevant la compétence relative aux ZAE et aux ZAC.

A ce jour, il est nécessaire de sortir du périmètre de ces activités commerciales les parcelles suivantes compte tenu de leur destination :

- Le bâtiment 52, rue Jean Jaurès, celui-ci étant situé hors zone commerciale et industrielle. Les parcelles cadastrales sont BO 321-322-323 et 324.
- Les parcelles en cours de vente par la commune à la société Picandine, cadastrées AI 442-450-456 et 458 (Lot 1) et AI 503-506-509 (Lot 15) ; l'acte notarié aurait dû être passé en amont des transferts de la compétence économique à la CCIVS.

Pour régulariser ces opérations, les parcelles énoncées ci-dessus seront exclues de l'actif du budget annexe intercommunal « Activités commerciales » pour les intégrer dans l'actif communal à l'euro symbolique. Les deux collectivités, CCIVS et commune, devront prendre des délibérations concordantes.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Modification du tableau des effectifs

- Avancements de grades :

En prévision des avancements de grade devant intervenir au cours de l'année 2019 et sur la proposition de Madame le Maire auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

► SERVICE ADMINISTRATIF

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/09/2019 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 01/09/2019 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

► SERVICE TECHNIQUE

- Suppression de trois postes d'adjoints techniques territoriaux au 01/09/2019 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création de trois postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} au 01/09/2019 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.2 – Contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des jeunes jusqu'à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques par une formation par alternance et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la signature d'un contrat d'apprentissage pour une personne qui prépare un bac professionnel accueil en partenariat avec la CCI de la Dordogne.

Le comité technique a émis un avis favorable à cette création. Elle peut intervenir à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Marché des vestiaires de Gimel :

Avenant Lot 3- Charpente – Couverture – Zinguerie – Etanchéité

Le marché initial, contracté avec l'entreprise SECA est de 46.921,69 € HT.

Des travaux complémentaires sont à prévoir sur le bardage de la tribune existante non pris en compte dans la consultation initiale.

Les avancées du chantier nécessitent aussi le changement d'une poutre en bois qui supporte les tribunes. Cela est indispensable à la sécurité et est essentiel à l'avancée des travaux. Le coût des avenants s'élève à 8.400,64 € soit une augmentation du marché de 17,90 %.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.2 – Marché vidéoprotection :

Le marché initial de vidéoprotection est achevé et il apparaît que 5 caméras supplémentaires sont à prévoir (Gimel – La Gare et rue Viviani). Le devis initial s'élève à 106.941,10 € HT. Le montant des travaux complémentaires est de 16.761,44 € soit une augmentation du marché de 15,67%.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 8

Abstention : 0

Pour : 19

3.3 – Construction d'un terrain de padel – Choix des entreprises

Une consultation pour la construction d'un terrain extérieur de Padel sur le site de tennis du Roc a été lancée sur le site AWS le 1^{er} juillet 2019 pour une remise des plis le 1^{er} juillet 2019. Le cahier des charges spécifie que les entreprises candidates doivent être référencées par la fédération française de tennis ou bénéficier de garanties spécifiques comme « Qualisport 127 padel ou 123 tennis gazon synthétique ».

Deux entreprises ont répondu, la commission services techniques/infrastructures sportives a ouvert les plis le 10 septembre 2019.

- Société PADEL COURT (33 Gradignan) :
Solution de base (Padel pro) = 80.076,48 € TTC
Variante (padel panoramique) = 81.816,48 € TTC
- Tennis d'Aquitaine (33 Carbon blanc) :
Solution de base = 64.200 € TTC

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote pour la proposition de PADEL COURT :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.4 – Réfection du sol du gymnase du Roc – Choix des entreprises :

Une consultation a été lancée le 14 août 2019 pour une remise des offres le 6 septembre.

La commission s'est réunie le 10 septembre pour ouvrir les plis.

Deux plis ont été remis :

- ART DAN (44 CARQUEFOU) :
Offre de base (PVC) = 69.204 € TTC
Variante 1 (résine) = 69.204 € TTC
Variante 2 (caoutchouc) = 76.994,40 € TTC
Variante 3 (Parquet + résine) = 101.791,20 € TTC
- ST GROUPE (34 BOISSERON) :
Offre unique = 82.299 € TTC

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote pour la proposition de la variante 1 de la société ART DAN :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.5 - Travaux éclairage public – Commande à distance de 5 tableaux éclairage public

Le SDE 24 a été sollicité par la commune pour une étude de commande à distance de 5 tableaux d'éclairage public (Postes : le bateau – le Pontet – HLM Piqueurs – Foyer socio-culturel – Chapeau Rouge).

L'estimation prévisionnelle s'élève à 6.202,78 € HT soit 7.443,34 € TTC. S'agissant de travaux « extension », le SDE prendra à sa charge un montant équivalent à 25% de la dépense nette HT, soit 1.550,70 €. La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 4.652,08 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

IV – TOURISME ET CULTURE

4.1 - Conventions avec les communes du réseau de bibliothèques :

En tant que centre de ressources sur le territoire pour les bibliothèques du réseau, la médiathèque municipale de Saint-Astier organise et coordonne en totalité l'animation 2019 destinée aux tout-petits d'octobre à décembre 2019. Deux communes sont associées à ce projet : il s'agit de Saint-Léon et de Neuvic.

Il convient donc de signer une convention de partenariat avec chacune de ces communes. La demande de participation pour chaque commune s'élève à 300,00 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2

4.2 - Rapport du camping – saison 2018 :

Au regard du contrat pour l'exploitation du camping municipal par affermage, il est prévu de fournir à la collectivité un rapport d'activité. Le rapport complet est consultable en mairie. (Extrait en annexe n° 2)

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Questions à la demande du groupe de l'opposition :

- 1- Ou en est l'acquisition des immeubles (ancienne boulangerie et garage) rue Emile ZOLA ?
- 2- Recensement, lors du conseil municipal du mois de mars.

Vous nous aviez indiqué qu'il ne vous était pas possible de nous communiquer les résultats définitifs du recensement car vous étiez en attente du retour de l'INSEE.
Avez-vous obtenu ce retour de l'INSEE et si oui, quels sont les résultats définitifs de ce dernier recensement avec les évolutions par rapport aux recensements précédents ?

- 3- Ecluses expérimentales rue du Maréchal LECLERC, Ou en sommes nous
 - Du projet de réunion avec les riverains ?
 - De la programmation des travaux pour l'installation définitive ?
- 4- Connaissez-vous la date de début des travaux de la cuisine satellite et du restaurant scolaire de l'école Mounet Sully ?

La séance est levée à 20h25